Envoyé en préfecture le 09/11/2023
Reçu en préfecture le 09/11/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20231102-D173_2023-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 2 novembre 2023

L'an 2023 et le 2 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 26 octobre 2023.

Date de la convocation : 26 octobre 2023
Date d'affichage : 26 octobre 2023
Délibération N° 02-11-2023 / N°173
Etaient présents les membres en exercice : 73

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Etienne Duchateau, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Alain Traisnel, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Arnaud Douchet, Christian, Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5
Membres ayant donné procuration : 7
Membres votants : 85

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Alexandre Hulot, Yves Petit, André Michel, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Jean Bridel, Arnauld Ricq, Olivier Gallet, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Martine Gérard, Jean-François Haultcoeur, Sidonie Duriez, Alain Debureaux, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Henri Cuvillier, Louis Lambert.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Philippe Carton suppléé par Fabien Duranel, Richard Skowron suppléé par Ludovic Degouve, Sylviane Evain suppléée par Christine Vasseur Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.
Absents excusés : Michel Petit, Geneviève Meurice, Benoit François, René Pruvost, Eric Caron, Chantal Dufresne.

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel Sergier, Florence Dambreville ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Eric Poulain ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Ernest Auchart ayant donné procuration à Michel Seroux, Stéphane Gomès ayant donné procuration à Jean-Marie Dufay, Roland Descamps ayant donné procuration à Lionel Cayet,.

Secrétaire de séance : Patrick Dekeyser

Envoyé en préfecture le 09/11/2023
Reçu en préfecture le 09/11/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20231102-D173_2023-DE

Titre de la délibération : Procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement sur les bassins-versants de Bavincourt, Givenchy-le-Noble, Gouves et Villers-Brûlin. Sollicitation du Préfet du Pas-de-Calais pour l'ouverture de l'enquête publique.

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement, une étude hydraulique a été menée afin de définir un programme d'actions sur les bassins versants des communes de : Agnières, Aubigny-en-Artois, Bavincourt, Beaufort-Blavincourt, Berlencourt-le-Cauroy, Estrée-Wamin, Givenchy-le-Noble, Gouves, Tincques et Villers-Brûlin. Ce programme comprend la mise en œuvre d'aménagements légers dit d'hydraulique douce de type « haie » et « fascine ».
Il précise que ces aménagements ont été négociés, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, sur les secteurs de Bavincourt, Givenchy-le-Noble, Gouves et Villers-Brûlin par la signature de conventions entre la Communauté de Communes, les propriétaires et exploitants agricoles des parcelles concernées par des ouvrages.
Pour mener cette première phase de travaux, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois doit recourir à une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) qui permet à un maître d'ouvrage d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence visant la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols » (art. L.211-7 du code de l'Environnement). Cette procédure permet notamment de légitimer l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées avec des fonds publics.

La Déclaration d'Intérêt Général est précédée d'une enquête publique (réalisée dans les conditions du décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011). L'article L.211-7 du code de l'Environnement prévoit qu'il soit procédé à une enquête publique au titre de la DIG.

Dans ce cadre, il nous est demandé de solliciter Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais pour l'ouverture de cette enquête publique.

Suite à l'avis favorable du Bureau en date du 24 octobre 2023, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux d'hydraulique douce sur les bassins-versants de Bavincourt, Givenchy-le-Noble, Gouves et Villers-Brûlin,
- d'autoriser le Président à solliciter l'ouverture de l'enquête publique auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais,
- d'autoriser le Président à signer tout document inhérent à la procédure de Déclaration d'Intérêt Général, à l'enquête publique et à engager l'ensemble des démarches permettant leur bonne mise en œuvre.

Le Président

Michel Seroux

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois * Pas de Calais

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 09/11/2023 et publication ou notificatio du 09/11/2023